

DECISION N° 129-2023

Portant validation du devis de la société EGP Elec pour l'installation d'éclairage LED au sein du gymnase Allée des Soupirs

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230602-DAJ-DEC-23-200-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Publication : 02/06/2023

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis n°EGP.23.01.002-B de la société EGP Elec concernant l'installation d'un éclairage LED dans le gymnase Allée des Soupirs (CI ADER) ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que l'offre de la société EGP Elec est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société EGP Elec concernant l'installation d'un éclairage LED dans le gymnase allée des Soupirs (CI ADER) d'un montant de 29 823 € HT.